

Compagnie : [redacted]

PROCES - VERBAL

96-3.07783

Unité :

BT

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIECE N° FEUILLET

01 1

C.U. 04640 - PV 01086/94

ANALYSE ET REFERENCES :

- PHENOMENE AEROSPATIAL NON IDENTIFIE - 28/10/94

Affaire : N [redacted], demeurant [redacted].

Nous soussigné : gendarme [redacted] E [redacted], adjoint au commandant de la brigade, en résidence à [redacted],

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à [redacted], au bureau de notre unité, entendons:

N [redacted], 59 ans, né le [redacted], demeurant Rue de [redacted], veuf, Retraité [redacted], nationalité française,

qui déclare le douze novembre mil neuf cent quatre vingt quatorze à dix heures et trente minutes:"-----

"""" Je suis domicilié à [redacted] depuis environ trois ans, et il m'arrive régulièrement de me rendre dans le massif montagneux se trouvant au dessus de [redacted], pour me promener, et le vendredi 28 octobre 1994, vers 18 heures, en ce lieu, j'ai été témoin d'un phénomène lumineux.

Je me trouvais exactement au lieu-dit [redacted], au nord du hameau de [redacted], territoire de la commune de [redacted], lorsque regardant machinalement le ciel, j'ai aperçu un cercle très lumineux et non éblouissant, de dix à quinze centimètres de diamètre.

Ce cercle se trouvait en position stationnaire en direction du nord, vers le hameau de [redacted], derrière la colline [redacted], au dessus des nuages, à environ un mètre au dessus la ligne d'horizon.

Je tiens à signaler qu'à ce moment là, le soleil venait juste de se coucher derrière les montagnes, qu'il faisait encore très clair, et qu'il y avait quelques nuages dans le ciel qui se déplaçaient vers l'Est, mais qui laissaient tout de même de grands espaces de ciel bleu.

J'ai donc localisé le phénomène au dessus des nuages, mais je ne peux vous dire à quelle altitude.

Mon observation a duré cinq à six minutes sans qu'il ne se passe rien, lorsque brusquement a jailli de ce cercle un autre cercle aussi lumineux, mais plus petit de moitié que le premier.

A une vitesse vertigineuse les deux cercles ont pris de l'altitude en direction du nord, jusqu'à disparition complète à l'horizon.

Suite à cela, j'ai quitté les lieux, mais suis revenu le lendemain à l'endroit de l'observation, car j'avais laissé des points de repère, et à l'aide d'une boussole, j'ai pu noter exactement que cela s'était passé à 340° nord.

Très impressionné par ce phénomène, je n'ai tout d'abord pas osé vous en parler. L'enquêteur [redacted]

- 1 M. le Sous Préfet à [redacted]
- 1 M. le Cdt de la Région Aérienne [redacted]
- 2 D.G.G.N. - Bureau Défense Opération [redacted]
- Section Renseignements à [redacted]
- 1 Archives [redacted]

Date de clôture  
15/11/1994

Transmis

par

Signature

Signature

parler, mais sur les conseils du Maire de , je me suis décidé ce jour à venir vous voir.

Auparavant, j'en avais parlé autour de moi, et deux personnes m'ont dit avoir remarqué le même jour, un objet lumineux dans le ciel, mais sans avoir fait les mêmes constatations que moi.

Je précise que le cercle que j'ai vu était très lumineux, comme le phare blanc d'un véhicule, mais de couleur plus uniforme et moins éblouissant, et que ses contours étaient très nets.

Je ne vois rien d'autre à ajouter.

A , le douze novembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à onze heures trente

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

Monsieur N n'a pas été en mesure de nous communiquer l'identité des deux personnes ayant aperçu ce phénomène non identifié.

Mentionnons que N semble jouir de toutes ses facultés mentales, et qu'il est honorablement connu à , où il réside depuis qu'il est à la retraite.

Il ne s'est jamais fait remarqué défavorablement de notre unité.

Nous joignons à la présente procédure un plan de situation et un agrandissement de l'état des lieux (Cf pièce n° 1086/2).

L'Enquêteur